

ANNE-MARIE LA BONNARDIÈRE

ANIMA IUSTI SEDES SAPIENTIAE

dans l'œuvre de saint Augustin

Si l'on en croyait les éditeurs de ses œuvres, saint Augustin aurait extrait du *Livre de la Sagesse* une sentence qu'il a plusieurs fois citée : *Anima iusti, sedes — ou thronus — est Sapientiae*¹. Lui-même, il est vrai, n'en indique jamais l'origine². Insatisfaite des identifications proposées, dont aucune ne nous semblait adéquate, nous nous sommes abstenue d'examiner les commentaires de *Anima iusti sedes Sapientiae* dans le travail que nous avons consacré à l'histoire de la réflexion d'Augustin sur le *Livre de la Sagesse*³. Cependant nous n'arrêtons pas pour autant notre recherche, séduite que nous étions par le thème que développe Augustin à l'occasion de cette sentence. Nous voudrions ici, dans notre petite mesure, essayer de montrer de quel texte de l'Écriture Augustin s'inspire, comment et pourquoi il insère cette phrase dans ses écrits ou sa prédication, quel enseignement pastoral il en recueille.

I. LE TEXTE BIBLIQUE.

L'énigme que représentait pour nous l'origine biblique de la phrase *Anima iusti sedes sapientiae* s'est évanouie à la lecture d'un court article de Joseph Denk⁴ dont nous avons eu connaissance par l'intermédiaire de dom Boniface Fischer. Cet article qui date de 1917 a passé inaperçu, si l'on en juge par la persistance avec laquelle l'attribution de notre sentence au *Livre de la Sagesse* continue à être faite non seulement par les éditeurs des œuvres d'Augustin⁵, mais aussi par ceux des auteurs qui, à la suite d'Augustin, ont repris dans leurs œuvres, la citation de *Anima iusti sedes Sapientiae*⁶.

1. *Sermo* 200, 1 : *Anima iusti, sedes est sapientiae* (*Sag.* 7), *PL* 38, 1029; *En. in Ps.* 96, 5 : *Anima iusti, sedes sapientiae* (*Sag.* 12, 13?), *CC* 39, 1357; *Adn. in Iob* 38, 33 : *Thronus sapientiae anima iusti* (*Sag.* 1?), *CSEL* 28², 612; *En. in Ps.* 121, 9 : *Anima iusti, thronus sapientiae et anima iusti, sedes sapientiae* (*Sag.* 12, 13?) *CC* 40, 1810; *De Trinitate* III, 3 (8) : *per animam iustam sicut sedem sapientiae* (pas d'attribution), *CC* 50, 134; *En. in Ps.* 46, 10 : *Anima iusti, sedes sapientiae* (cf. *Sag.* 7), *CC* 38, 535; *En. in Ps.* 98, 3 : *Sedes sapientiae, anima iusti* (*Sag.* 12, 13?) *CC* 39, 1380; *En. in Ps.* 34, s. 1, 2 : *Anima iusti sedes sapientiae* (cf. *Sag.* 7), *CC* 38, 301; *En. in Ps.* 79, 2 : *Anima iusti sedes est sapientiae* (*Sag.* 7, 28?), *CC* 39, 1112; *Sermo* 53, 7 : *Anima iusti sedes est sapientiae* (*Sag.* 1), *PL* 38, 367.

2. Augustin introduit la citation de *Anima iusti...* par : *scriptum est* : *Sermo* 200, 1; *En. in Ps.* 98, 3; *audi* : *Sermo* 53, 7; *dicit* : *En. in Ps.* 34, s. 1, 2; *scriptura* : *En. in Ps.* 96, 5; 46, 10; 79, 2. Il n'y a rien en *Adn. in Iob* 38, 33 et en *De Trinitate* III, 3 (8).

3. A.-M. la BONNARDIÈRE, *Biblia augustiniana, Le Livre de la Sagesse*, Paris, 1970.

4. Joseph DENK, *Wo steht Anima iusti sedes sapientiae?* dans *Theologie und Glaube*, 9 (1917), 649-650.

5. Voir à la note 1, les citations de la sentence données dans les tomes 38, 39, 40, 50 du *CC*.

6. Voir CASSIODORE, *Exp. in Ps.* 88, 36, *CC* 98, 814 : cf. *Sag.* 7, 7.27.28; 12, 13 : *dictum hoc saepius ablatum ab Augustino a quo mutuatus est. Exp. in Ps.* 96, 2, *CC* 98, 871 : cf. *Exp. Ps.* 88, 36 et *Aug., En. in Ps.* 96, 5.

Pour J. Denk, nous devons tenir ici l'une des traductions latines anciennes du verset *Prov.* 12, 23^a selon la Septante. En effet, selon la Vulgate, la leçon de *Prov.* 12, 23^a est : *Homo versutus celat scientiam* ; selon la Septante : ἀνὴρ συνετός θρόνος αἰσθήσεως. Nous empruntons au P. Barucq⁷ ses traductions : « L'homme avisé tient caché son savoir » et « L'homme avisé est un trône d'intelligence. » J. Denk a recueilli plusieurs cas de citations latines de *Prov.* 12, 23 selon la Septante : *vir sapiens sedes est intellectus*⁸ ; *vir astutus sedes est sensuum*⁹ ; *vir callidus thronus est sensus*¹⁰. Il estime qu'il faut joindre à cette série de traductions latines celle qui nous intéresse ici : *Anima iusti sedes est Sapientiae* ; il en fournit deux motifs : l'identité de la structure de la phrase d'une part et d'autre part le fait que deux des auteurs qui la citent l'attribuent nommément à Salomon : « Quid per caelum, nisi Ecclesia designatur? sicut ipse dicit : *Caelum mihi sedes est* (*Is.* 66, 1); vel *Anima iusti*, sicut SALOMON testatur, *sedes est Sapientia*¹¹ » et « Quod propheticè per SALOMONEM spiritali gratia terminus intimatum, cum dicitur : *Anima iusti sedes est sapientiae*¹² ».

S'il est assez facile de réunir une liste de citations tardives de notre phrase¹³ postérieures à celles de saint Augustin, il nous a été impossible de retrouver des textes contemporains ou plus anciens parallèles aux citations d'Augustin. La tradition patristique africaine est muette sur ce point, pour autant que nous avons pu la scruter; ni J. Denk, ni la *Vetus latina* de Beuron n'apportent de textes. Tout se passe comme si saint Augustin était le premier à user de la citation latine de *Prov.* 12, 23^a, d'après la leçon *Anima iusti sedes est Sapientiae*, sans qu'il indique d'ailleurs lui-même l'origine précise de son texte.

II. L'INSERTION DE *Prov.* 12, 23^a DANS LE COMMENTAIRE DU PSAUTIER.

Où et à quelles occasions, Augustin cite-t-il : *Anima iusti sedes est Sapientiae*?

Huit sur dix des citations de la sentence sont en rapport direct avec le commentaire d'un verset psalmique. Le tableau qui suit rendra immédiatement sensible cette relation¹⁴.

Exp. in Ps. 121, 5, CC 98, 1153 : *ubi?* cf. *Sag.* 7, 7.27.28; 12, 13; *Aug., En. in Ps.* 121, 9. — Voir FULGENCE DE RUSPE, *Ad Trasmundum* I, 18 (2), CC 91, 116 : *Sag.* 7, 17.27.28; 12, 13.

7. A. BARUCQ, *Le Livre des Proverbes*, dans *Sources Bibliques*, Paris, 1964, p. 116.

8. Ps. AUG., *Spec.* 38, CSEL p. 467.

9. RUFIN, *Basil. hom.* 5, 11, PG 31 1774B.

10. Ps. BAS. Bibl. Casin. IV, 1880 p. 393 (indication donnée par J. Denk).

11. J. DENK libelle ainsi la référence : Ps. AUG. apoc. hom. 2, PL 35 1841. Les travaux plus récents de dom G. MORIN, *S. Caesarii opera omnia* II, 1942, p. 210-277, ont donné à Césaire d'Arles la paternité de l'œuvre. Voir *Clavis Patrum latinorum* n° 1016 et PLS II¹, c 392. Cependant le passage en question serait une interpolation d'un texte plus tardif dû peut-être à Ambroise AUPERT (voir PL 35, 1841 note).

12. FULGENCE DE RUSPE, *Ad Tras.* I, 18 (2), CC 91, p. 116.

13. Aux citations déjà indiquées du PS-AUG et de FULGENCE DE RUSPE, J. DENK ajoute celle de CASSIODORE, *Exp. in Ps.* 88, 36; 96, 2; 121, 5 (voir CLAVIS n° 900); de HILDEFONSE, *Sermones dubii* II, pour la fête de l'Assomp-

tion de la Vierge, PL 96, 251 c (voir CLAVIS, n° 1257 : les sermons 1.2.3 *dubii* d'HILDEFONSE sont en réalité de Paschase RADBERT); du PS-RUFIN, *In 75 Davidis psalmos commentarius*. PL 21, 822C, 834A. Le fichier de la *Vetus latina* de Beuron complète ainsi cette liste : GRÉGOIRE LE GRAND, *Evang.* 2, 38, PL 76 1282D; *Iob*, PL 75, 508B; PS-HI (écrit du VII^e-VIII^e siècle), *Breviarum* 9.10. 44.46, PL 26, 840C; 846A; 963C (voir CLAVIS, n° 629); JULIEN DE TOLÈDE, *Prognosticon futuri saeculi*, PL 96, 502B (voir CLAVIS, n° 1258); PRIMASIUS, *Comm. in Apoc.* 2.3.4, PL 68, 853D, 876B, 879A.

14. On remarquera que les textes de cette série appartiennent à des prédications. Les unes ont été données à Carthage : *En. in Ps.* 96 en 399; *Sermo* 53 en janvier 413; *En. in Ps.* 98 très probablement en juillet 413. L'*En. in Ps.* 34 a été prêchée à Thagaste, peut-être en 414. Les autres sermons ont été prêchés à Hippone : *En. in Ps.* 121 à la fin de décembre 406 ou au début de 407; le *Sermo* 200 pour la fête de l'Épiphanie en une année imprécisée; les *En. in Ps.* 46 et 79, sans doute avant 411. Il est caractéristique qu'Augustin n'éprouve jamais la nécessité d'expliquer à ceux qui l'écoutent d'où vient la sentence : *Anima iusti*... Il semble aller de soi que tous connaissent la phrase.